



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-010

Objet : Fixation du nombre de conseillers délégués

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :
Le 02 avril 2026

Convocation :
Le 03 avril 2026

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	22
Représentés	4
Votants	26

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 09 avril 2026 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : L. AMIRI, A. DA ROCHA, S. BOULEY, M. CHEMLA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. QUEUNE, C. RENAUD, JP. RICAUD, A. SAMPERIZ, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERH, O. HUMEAU, T. LEROUX.

Absents représentés : C. BOUËTARD a donné pouvoir à M. PICAUD, P. RAYMONDI a donné pouvoir à I. LAFAYE, M. PROVOTAL a donné pouvoir à L. AMIRI, F. DHONDT a donné pouvoir à T. LEROUX.

Absent non représenté : P. UTEGINE MWANA.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de fixer à 4 le nombre de conseillers municipaux délégués.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE la création de 4 postes de conseillers municipaux délégués.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 09 avril 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

